



**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 001 –AR/RPI/PRMP/UGPM.2021
du 19/02/2021**

FINANCEMENT : RESSOURCES PROPRES INTERNES

Prestations de consultance pour l'Établissement des TDR définissant la mise en œuvre des études de faisabilité et l'établissement du business plan de la mise en concession des stations de pesage et des bacs gérés par l'Agence Routière

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'affichage du Plan de Passation de Marchés en date du 16 Février 2021 et à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le journal « Les Nouvelles » en date du 18 Février 2021.
2. L'Agence Routière, représentée par la Personne Responsable des Marchés Publics, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la présélection de Consultants individuels. Les services prévus au titre du contrat portent sur l'établissement des Termes de Références précis et détaillés visant à recruter des experts capables de définir les lignes directrices à entreprendre pour la conduite des études économiques de faisabilité de la mise en concession des stations de pesage et des bacs.
3. Les candidats intéressés doivent présenter les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations dans leur dossier de candidature et y joindre les pièces suivantes :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur Le Directeur Général de l'Agence Routière ;
 - Un CV détaillé sans limitation de nombre de page. CV sans photo dans un format libre standard ;
 - Les références des missions similaires réalisées qui doivent faire ressortir pour chaque mission : (i) l'intitulé de la mission, (ii) le nom, l'adresse et le contact du client, (iii) l'année de réalisation ainsi que les dates de début et fin de mission, (iv) le montant du contrat.
 - Autres documents facultatifs jugés utiles pour attester les compétences et les réalisations semblables antérieures du candidat (brochures, copie des contrats analogues, etc....).

Le délai d'exécution contractuel est fixé à QUATRE (04) mois à compter de la date de notification d'Ordre de service de commencer la prestation.

4. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés publics notamment en ses articles 32 et 42 en vue d'une invitation publique à soumettre des expressions d'intérêt afin de mettre en concurrence des candidats pré-sélectionnés.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08 h 00 min à 16h 00 min.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **04 MARS 2021 à 10h : 00 min** et porter expressément la mention :

N° 001 –AR/RPI/PRMP/UGPM.2021

Prestation de consultance pour l'Établissement des TDR définissant la mise en œuvre des études de faisabilité et l'établissement du business plan de la mise en concession des stations de pesage et des bacs gérés par l'Agence Routière

Adresse :

AGENCE ROUTIERE
RAKOTOMAVO Christophe (PRMP)
Rue RANAIVO Paul, (Près du Stade Municipal) - ALAROBIA
ANTANANARIVO -101 -
Tel: 261 033 15 384 98/99

E-mail:agencerroutiere.madagascar@gmail.com

Le DIRECTEUR GENERAL
Personne Responsable des Marchés Publics,



RAKOTOMAVO Christophe